



2022-68

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 18 heures 45.  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY23  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD,  
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER,  
Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC,  
Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Miche BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

**OBJET : SUBVENTION EMPLOI EDUCATEUR SPORTIF**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'EBSG (Entente Blavozy St Germain foot) pour l'octroi d'une subvention d'emploi d'éducateur sportif, à la suite de l'embauche d'un salarié. Il rappelle par ailleurs que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose donc d'accorder cette subvention à l'EBSG, à hauteur de 40 heures par mois x 2 € d'aide, soit 960 € annuel. Pour cette année le cout serait de 4 mois x 40h x 2 €, soit 320 € pour 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser :

- 320 € à l'EBSG, correspondant à 40 heures x4 mois x 2 € par heure pour l'année 2022 ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 04/07/2022  
Pour extrait certifié conforme

